



Vidange de voiture

Par Joce

Bonjour,

J'ai déposé ma Citroën C3 au garage pour la vidange, il doit changer la courroie de distribution car il y a un problème constructeur sur ce modèle, je dois payer la facture car je ne peux pas garantir (par des factures) que les autre entretien ont été fais dans un garage Citroën. Est ce normal ?

Merci

Par morobar

Bjr,

EN clair vous ne pouvez pas bénéficier d'un geste commercial faute de prouver votre fidélité au réseau de ce constructeur.

La courroie de distribution est un organe qu'on doit changer régulièrement soit en terme de kilométrage, soit en terme d'age.

Ici vous trouverez l'information sur les moteurs ayant fait l'objet d'un rappel constructeur.

[url=https://www.largus.fr/actualite-automobile/moteur-psa-12-puretech-lusure-de-la-courroie-un-probleme-regle-10546406.html]https://www.largus.fr/actualite-automobile/moteur-psa-12-puretech-lusure-de-la-courroie-un-probleme-regle-10546406.html[/url]

A vous lire votre moteur ne fait pas l'objet de rappel d'où l'obligation d'assurer le changement de la courroie.

Par AGeorges

EN clair vous ne pouvez pas bénéficier d'un geste commercial faute de prouver votre fidélité au réseau de ce constructeur.

Heu, pas vraiment.

Tous les constructeurs garantissent les défauts d'origine SI et SEULEMENT SI les entretiens ont été réalisés avec des pièces d'origine. Cela n'a pas à voir avec un geste commercial ni avec une fidélité, mais avec une garantie technique. Toute remplacement de pièce par un clone fait perdre la garantie. C'est noté dans tous les contrats.